UNION NATIONALE DES COMBATTANTS



Fondée en 1917 • Reconnue d'utilité publique par Décret du 20 mai 1920

Paris, le mercredi 9 mars 2022

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'Union nationale des combattants et le conflit Russo-Ukrainien

Depuis le début du conflit Russo-Ukrainien, le siège national de l'UNC est régulièrement sollicité pour connaître la position de l'association vis-à-vis de ces dramatiques événements.

Association a partisane, l'UNC s'interdit de soutenir tel ou tel belligérant ou de porter un quelconque jugement quant aux responsabilités dans le déclenchement de ce conflit.

Elle est solidaire de ses frères d'armes présents dans les pays baltes et en Roumanie, des marins de notre Flotte déployée en Méditerranée, des équipages des avions de combat de l'armée de l'Air qui renforcent la défense aérienne des pays baltes et de la Pologne.

L'UNC, pour autant, ne s'oppose pas aux initiatives locales de ses adhérents qui s'impliquent dans des actions de solidarité vis-à-vis des populations civiles et des réfugiés.

Contact :
Hervé LONGUET
Président national de l'UNC

201 53 89 04 01

18, rue Vézelay – 75008 PARIS (Métro: Villiers)
E-mail: uncnationale@unc.fr – Site internet: www.unc.fr
Facebook: Union nationale des combattants – Siège national